

COMMUNIQUE

Le Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile communique :

Ce mardi 30 mars 2021, en exécution des réquisitions n°99/2021 et n°18/21 CAB-JCMP/TPI-TAN, en date du 29 mars 2021, délivrées respectivement par messieurs le procureur de la République près le tribunal de première instance de deuxième classe de Dapaong et le juge chargé du ministère public au tribunal de première instance de troisième classe de Tandjoaré, les forces de défense et de sécurité ont procédé à des opérations de contrôle de zone dans les localités de Warkambou (préfecture de Tône) et de Nano (préfecture de Tandjoaré) et leurs environs.

Ces opérations - dont le but est de préserver la paix, la sécurité et la quiétude des populations et de protéger leurs biens dans notre pays face à la montée inquiétante des menaces sécuritaires de tout genre - ont consisté en des actions de bouclages, de contrôles d'identité et de visites domiciliaires. Elles se sont déroulées sans incident et dans le respect scrupuleux des textes en vigueur.

Dans les secteurs visités, les opérations ont permis de saisir divers objets notamment deux (02) fusils de chasse, vingt-six (26) motos et un (01) tricycle sans pièces afférentes. Les objets saisis sont confiés à la gendarmerie nationale pour enquête.

Aussi, au titre des actions civilo-militaires, les forces de défense et de sécurité ont-elles saisi l'occasion offerte par ces opérations de contrôle de zone pour distribuer aux populations des localités concernées mille (1.000) masques de protection anti-COVID et vingt-mille-cinq-cents (20.500) litres d'eau potable.

Le ministre de la sécurité et de la protection civile remercie les populations de Warkambou et de Nano pour leur compréhension et leur collaboration. Il invite l'ensemble de la population togolaise à rester vigilante et à participer, en cas de besoin, aux côtés des forces de défense et de sécurité, à ces actions de prévention et de lutte contre la criminalité afin de préserver et de consolider la paix et la sécurité dans notre pays dans le respect des mesures barrières.

Fait à Lomé, le

Le Ministre

Général de Brigade Damehame YARK